QCM 2ème partie

N° de QUESTIONNAIRE: 013

Total :	: 5 pages co	de réservé au CIFMD : RFN C
16	Ayant à décharger du chloroformiate de n-propyle (N 2740) sur un emplacement public en agglomération, opération pourra être réalisée :	
		b) uniquement en présence des pompiers
		 c) s'il a une permission spéciale des autorités compétentes
		d) sans prendre de disposition particulière
17	En France, le transport d'emballages vides non netto munis de l'étiquette n° 3, affecté à la catégorie de tra	
		b) n'est pas autorisé à emprunter une voie signalée par un panneau B18b
		c) n'est pas autorisé à emprunter une voie signalée ni pa un panneau B18a ni par un panneau B18b
18	En France, un transport de 12 tonnes de sacs d'engr conforme aux normes françaises (autre que l'ammor réalisé par un agriculteur majeur avec un véhicule aç	niac), réglementation
		 b) n'est assujetti qu'aux prescriptions applicables pour l'emballage, le marquage et l'étiquetage des colis
		 c) doit respecter les prescriptions relatives au document de transport
		d) doit être effectué par un agriculteur titulaire de la formation de base
19	Il est interdit de charger dans un même véhicule des portant des étiquettes :	colis a) N° 3 et N° 5.2
		b) N° 3 et N° 1.4 S
		c) N° 3 et N° 1.6
		d) N° 3 et N° 6.1
20	Il y a obligation de rédaction d'une déclaration d'évér devant être soumis à l'autorité compétente, lorsqu'il déversement accidentel de soufre :	
		b) à partir de 333 kg
		c) à partir de 1000 kg
		d) oui, quelle que soit la quantité
21	La température critique des matières autoréactives, TDAA est de 25 °C, conditionnées en emballage sim de :	
		b) 15 °C
		c) 10 °C
		d) 20 °C
22	Les matières de la classe 5.2, nécessitant une régule température, contenues dans des emballages protec remplis avec un agent frigorigène, doivent être charg des véhicules bâchés dont la bâche est constituée d	teurs és dans
		b) isotherme
		c) indéchirable
		d) imperméable et difficilement inflammable

IMP POP 016-1 (r1) 1 / 5

23	Quel espace doit on réserver entre des colis de diphényles polychlorés liquides (N°ONU 2315) et des colis de denrées alimentaires chargés dans un même véhicule ?	a) Ceci est interdit
		b) Aucune
		c) Au moins 0,8 m
		d) 2 m
24	Un véhicule contenant 11 tonnes d'encre d'imprimerie (classe 3, I) :	a) n'est pas soumis à surveillance de stationnement sur la voie publique
		b) est soumis à surveillance de stationnement sur la voie publique
		c) ne nécessite pas que le conducteur ait suivi une formation selon le 8.2.1
25	Au-delà de quelle quantité dans un wagon, les colis de solides autoréactifs du type B doivent-ils être séparés par des espaces d'air d'au moins 5 cm ?	a) 100 kg
		b) 1000 kg
		c) 500 kg
		d) 5000 kg
26	Dans une gare française, les opérations de chargement et de déchargement de produits des classes 4.2 et 4.3 transportés en vrac sont :	a) interdites dans tous les cas
		b) autorisées
		c) interdites si leur masse excède 5 tonnes
		d) interdites pour les matières du groupe d'emballage l
27	En France, des colis de la classe 3 et de catégorie de transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans le tableau du 1.1.3.6 ne dépasse pas :	a) 6kg
27	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans	a) 6kg b) 100kg
27	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans	
27	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans	b) 100kg
27	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans	b) 100kg c) 200kg
	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans le tableau du 1.1.3.6 ne dépasse pas : En France, lorsqu'un goutte à goutte d'acide sulfurique (N°ONU 1830) sur un bouchon d'un wagon-citerne, risque de	b) 100kg c) 200kg d) 300 kg a) le transporteur informe sans délai les services de secours et les services de police ou de gendarmerie les
	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans le tableau du 1.1.3.6 ne dépasse pas : En France, lorsqu'un goutte à goutte d'acide sulfurique (N°ONU 1830) sur un bouchon d'un wagon-citerne, risque de	b) 100kg c) 200kg d) 300 kg a) le transporteur informe sans délai les services de secours et les services de police ou de gendarmerie les plus proches du lieu de l'incident b) le transporteur informe systématiquement le
	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans le tableau du 1.1.3.6 ne dépasse pas : En France, lorsqu'un goutte à goutte d'acide sulfurique (N°ONU 1830) sur un bouchon d'un wagon-citerne, risque de	b) 100kg c) 200kg d) 300 kg a) le transporteur informe sans délai les services de secours et les services de police ou de gendarmerie les plus proches du lieu de l'incident b) le transporteur informe systématiquement le destinataire c) les services de secours publics sont systématiquement avisés conformément au 1.4.1.2 du RID et le préfet est
	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans le tableau du 1.1.3.6 ne dépasse pas : En France, lorsqu'un goutte à goutte d'acide sulfurique (N°ONU 1830) sur un bouchon d'un wagon-citerne, risque de	b) 100kg c) 200kg d) 300 kg a) le transporteur informe sans délai les services de secours et les services de police ou de gendarmerie les plus proches du lieu de l'incident b) le transporteur informe systématiquement le destinataire c) les services de secours publics sont systématiquement avisés conformément au 1.4.1.2 du RID et le préfet est informé d) le transporteur informe systématiquement le
28	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans le tableau du 1.1.3.6 ne dépasse pas : En France, lorsqu'un goutte à goutte d'acide sulfurique (N°ONU 1830) sur un bouchon d'un wagon-citerne, risque de mettre directement en danger la sécurité publique : Laquelle de ces propositions ne s'applique pas au transport ferroviaire d'un pesticide solide toxique, n.s.a. de groupe	b) 100kg c) 200kg d) 300 kg a) le transporteur informe sans délai les services de secours et les services de police ou de gendarmerie les plus proches du lieu de l'incident b) le transporteur informe systématiquement le destinataire c) les services de secours publics sont systématiquement avisés conformément au 1.4.1.2 du RID et le préfet est informé d) le transporteur informe systématiquement le gestionnaire de l'infrastructure a) le produit doit être placé dans des récipients non
28	transport 2, expédiés comme bagages enregistrés, peuvent être chargés dans un même véhicule ferroviaire transportant des voyageurs à condition d'une part que la masse brute des colis ne dépasse pas 300 kg et d'autre part que la masse brute des colis soumis à la même limitation de quantité dans le tableau du 1.1.3.6 ne dépasse pas : En France, lorsqu'un goutte à goutte d'acide sulfurique (N°ONU 1830) sur un bouchon d'un wagon-citerne, risque de mettre directement en danger la sécurité publique : Laquelle de ces propositions ne s'applique pas au transport ferroviaire d'un pesticide solide toxique, n.s.a. de groupe	b) 100kg c) 200kg d) 300 kg a) le transporteur informe sans délai les services de secours et les services de police ou de gendarmerie les plus proches du lieu de l'incident b) le transporteur informe systématiquement le destinataire c) les services de secours publics sont systématiquement avisés conformément au 1.4.1.2 du RID et le préfet est informé d) le transporteur informe systématiquement le gestionnaire de l'infrastructure a) le produit doit être placé dans des récipients non fragiles

IMP POP 016-1 (r1) 2 / 5

30	Les GRV contenant de chlorure d'aluminium anhydre (N°ONU 1726) doivent être transportés dans des wagons couverts ou bâchés lorsqu'ils sont en :	a) aluminium
		b) plastique rigide
		c) plastique souple
		d) acier
31	Lors d'une fuite (N°ONU 2814) dans un wagon, les parties en bois qui ont été en contact avec ces matières doivent être :	a) enlevées
		b) soigneusement nettoyées, désinfectées et décontaminées
		c) enlevées et brûlées
		d) décontaminées et faire l'objet d'un contrôle sanitaire
32	Un wagon-citerne transportant du mélange anti-détonant pour carburants, N°ONU 1649, doit subir une épreuve périodique tous les :	a) 2 ans
		b) 3 ans
		c) 4 ans
		d) 8 ans
33	Une déclaration d'événement doit être soumise à l'autorité compétente lorsqu'il y a une projection accidentelle d'acide sulfurique à 96% lors d'un déchargement d'un wagon-citerne, ayant entraîné :	a) une perte de produit d'environ 10 litres
		b) une légère brûlure au bras de l'opérateur, ayant nécessité un simple traitement à l'infirmerie
		c) une brûlure au visage de l'opérateur, avec un séjour à l'hôpital de 2 jours
		d) une légère brûlure au visage de l'opérateur, avec un séjour à l'hôpital d'une demi-journée
34	En transport fluvial, il y a obligation de rapport conformément au 1.8.5.1 si il y a :	a) perte de produit du groupe d'emballage III en quantité égale ou supérieure à 50 kg ou 50 litres
		b) risque imminent de perte de produit du groupe d'emballage III en quantité égale ou supérieure à 1000 kg ou 1000 litres
		c) perte de produit du groupe d'emballage II en quantité égale ou supérieure à 50 kg ou 50 litres
		d) perte de produit du groupe d'emballage III en quantité égale ou supérieure à 333 kg ou 333 litres
35	Le diisocyanate de diphénylméthane-4-4', transporté en bateau citerne, a pour numéro d'identification :	a) 9003
		b) 9004
		c) 9005
		d) 9006
36	Le système de pulvérisation d'eau pour les vapeurs, équipant un bateau-citerne transportant un liquide inflammable (N°ONU 1145), doit être tenu prêt à fonctionner :	a) seulement au cours des opérations de chargement et de déchargement
		b) au cours des opérations de chargement, de déchargement et de transport
		c) seulement dès que l'alarme du dispositif de mesure de la pression interne s'est déclenchée
		d) seulement pendant le transport

IMP POP 016-1 (r1) 3 / 5

37	Les matières autoréactives, dont la TDAA est de 15 °C, pour être transportées en sécurité dans des colis, doivent avoir leur température de régulation inférieure ou égale à :	a) -5 °C
		b) 15°C
		c) 10 °C
		d) 5 °C
38	Pour le transport fluvial en colis, sont considérées comme dangereuses pour l'environnement (milieu aquatique), les substances répondant notamment aux critères :	a) de toxicité Aiguë de catégorie 2
		b) de toxicité Aiguë de catégorie 3
		c) de toxicité Aiguë de catégorie 1
		d) de toxicité chronique de catégorie 3
39	Pour un transport en bateau-citerne de type C d'adiponitrile (N°ONU 2205), quelle est la mention obligatoire supplémentaire à faire figurer dans le document de transport ?	a) la classe de température
		b) le groupe d'explosion
		c) le point de fusion
		d) le point d'éclair
40	Un bateau transporte une matière classée N°ONU 1408, en vrac ou sans emballage. Lors d'une mesure, il a été constaté une concentration de gaz supérieure à 10% de la limite inférieure d'explosibilité (LIE). Comment doit-on ventiler les cales ?	a) l'équipement de ventilation doit fonctionner à plein rendement
		b) l'équipement de ventilation doit être mis en position « stand by »
		c) l'équipement de ventilation doit fonctionner toutes les 15 minutes
		d) l'équipement de ventilation doit fonctionner toutes les 8 heures
41	Une masse liquide de 200 tonnes est chargée dans une citerne à cargaison d'une capacité de 300 m3. Le degré de remplissage mesuré est de 70%. Quelle est la densité relative de ce liquide?	a) 0,95
		b) 0,90
		c) 0,85
		d) 0,80
42	La classe 5.1 comprend :	a) les peroxydes organiques
		b) les matières comburantes solides et liquides
		c) les matières comburantes liquides uniquement
		d) les matières comburantes solides uniquement
43	Le chargement d'un engrais au nitrate de calcium (N°ONU 1454) de qualité commerciale consistant principalement en un sel double (nitrate de calcium et nitrate d'ammonium) contenant 8% de nitrate d'ammonium et 15% d'eau de cristallisation :	a) n'est pas soumis aux prescriptions de la réglementation
		b) est interdit selon la réglementation
		c) nécessite une autorisation spéciale de l'autorité compétente
		d) est soumis à toutes les prescriptions de la réglementation

IMP POP 016-1 (r1) 4 / 5

44	Le méthanol est classé sous le code :	a) F1
		b) F2
		c) FT1
		d) FT2
45	Le transport de peroxyde de sodium n'est pas autorisé dans des :	a) fûts en contreplaqué
		b) fûts en carton
		c) fûts en métal
		d) emballages métalliques légers
46	Les matières autoréactives sont réparties, selon leur degré de danger, en :	a) 4 types
		b) 3 types
		c) 7 types
		d) 12 types
47	Les préparations de phosphures de la classe 6.1, sans additif pour retarder le dégagement de gaz toxiques inflammables :	a) sont interdites au transport
		b) sont admises au transport sous certaines conditions d'emballage
		c) sont interdites au transport en citerne
		d) sont considérées comme non réglementées
48	Les récipients de rétention vides non nettoyés pour des appareils tels que transformateurs, condensateurs, ou appareils hydrauliques renfermant des matières relevant des N°ONU 2315, 3151, 3152 ou 3432, sont :	a) interdits au transport
		b) autorisés au transport sans restriction
		c) autorisés au transport sous certaines conditions d'emballage
49	Un bitume de point d'éclair 110 °C, transporté à une température de 100 °C, doit être classé en :	a) classe 3, N°ONU 3256
		b) classe 9, N°ONU 3257
		c) classe 3, N°ONU 1999
		d) classe 3, N°ONU 1993
50	Une caisse en bois de 20 kg brut contenant des peintures (N°ONU 1263, groupe d'emballage II) conditionnées dans des emballages intérieurs de 5 litres :	a) peut être transportée selon les dispositions du 3.4
		b) doit être conforme aux dispositions du 3.4.1 d)
		c) peut être transportée selon les dispositions du 3.5
		d) est interdit au transport

IMP POP 016-1 (r1) 5 / 5